



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 69828

Texte de la question

M. Bruno Le Roux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions de travail des contractuels de l'enseignement et des maîtres auxiliaires. Exerçant le même métier que leurs collègues titulaires, ils ne bénéficient pas pourtant d'un statut similaire leur garantissant autant de droits. Leur précarité est aggravée par le délai de versement de leur rémunération. Ainsi, à chaque nouvelle affectation, leur traitement est versé avec des mois de retard mettant beaucoup de ces enseignants dans des situations délicates. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures nouvelles sont en cours afin de faire cesser ces inégalités insupportables.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69828

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6873